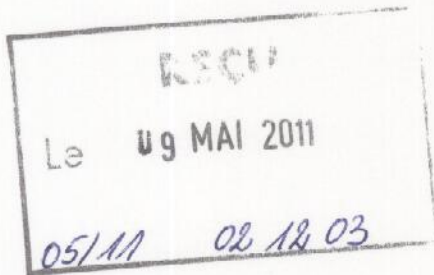




MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHESION SOCIALE
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE



→ 3 MAI 2011

Docteur,

Vous avez accepté en mars 2009 la responsabilité du pilotage de la mesure n°4 du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012, un plan annoncé par le Président de la République le 1^{er} février 2008. Initialement présentées comme des « maisons » dans la mesure 4 du plan national Alzheimer 2008-2012 (MAIA), ces expérimentations développent en fait un processus « d'intégration » qui permet de construire, selon une méthode innovante, un réseau intégré de partenaires pour les soins, les aides et l'accompagnement des personnes qui vivent à domicile.

Ces dispositifs ont fait la preuve de leur intérêt pour les personnes atteintes de la maladie et leur famille et plus généralement pour les personnes âgées dépendantes. En 2011, ces MAIA sont entrées en phase de généralisation, et ce processus se poursuivra au-delà de 2012 pour réaliser l'objectif initial, à savoir, un maillage complet du territoire.

Vous êtes donc appelé à prolonger votre action qui consistera d'une part à poursuivre le processus d'intégration et son accompagnement sur les 15 sites précurseurs et d'autre part à accompagner les agences régionales de santé dans le déploiement du dispositif jusqu'en 2014.

La poursuite du suivi des 15 sites expérimentaux permettra d'enrichir le processus de généralisation, notamment dans la définition de protocoles, processus et méthodologie liés au dispositif MAIA. Par ailleurs, ils constitueront des lieux de stages pour la gestion de cas.

Docteur Olivier DUPONT
Chef de Projet
Equipe Projet Nationale MAIA
Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer
Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
66, avenue du Maine
75182 PARIS Cedex 14

Il conviendra en particulier pour ces 15 sites :

- d'assurer le renouvellement des conventions avec les organismes gestionnaires des sites expérimentateurs pour l'année 2011, en lien avec les services administratifs et financiers de la CNSA, dans le cadre de financement conjoint DGS-CNSA ;
- de poursuivre l'accompagnement des sites vers le respect du cahier des charges défini en janvier 2011 et ainsi intégrer le droit commun avant 2012;
- de poursuivre l'appui méthodologique aux pilotes locaux ;
- de prêter votre concours à l'expertise relative à la cartographie des échanges d'information déléguée par la CNSA à la Société ATEXO ;
- d'assurer la remontée des indicateurs de suivi retenus ;
- de rédiger un référentiel comprenant les outils nécessaires au pilotage en mode généralisation sur la base des données de l'ensemble des sites expérimentaux MAIA ;
- de veiller à la formation universitaire et continue des gestionnaires de cas en lien, notamment, avec les universités et les associations représentatives.

La généralisation du dispositif prévoit une régionalisation des appels à candidature et dans ce processus vous devrez particulièrement :

- accompagner les ARS dans le déroulement du processus de sélection des candidats de l'appel à candidature MAIA en 2011 et 2012 ;
- apporter un soutien méthodologique aux ARS dans le déploiement des nouvelles MAIA et pour cela vous aider d'une étude des capacités d'appropriation du dispositif par les ARS ;
- mettre en œuvre les modalités de formation des pilotes pour 2011 et proposer une solution pour la formation des pilotes MAIA pour les années futures ;
- proposer les définitions et un mode d'identification des cas complexes généralisable à l'ensemble du dispositif MAIA ;
- relever et rendre publiques, sur l'ensemble des MAIA, les difficultés concrètes à la mise en œuvre de l'intégration et y remédier en faisant évoluer au besoin le cahier des charges ;
- poursuivre l'expertise des outils d'évaluation globale et multidimensionnelle des besoins de la personne pour accompagner la gestion de cas et, notamment, documenter leur usage par les gestionnaires de cas et leurs partenaires ainsi que les coûts associés à l'acquisition et à la mise en œuvre des outils ; afin de participer à leur sélection à très court terme.
- proposer une série d'indicateurs simples permettant de décrire l'activité des MAIA et de mesurer le degré d'intégration des partenaires de la MAIA. Ces données ont vocation à être remontées et centralisées dès 2011 ;
- expertiser, à partir de l'étude de la cartographie des échanges dans les sites expérimentaux, les besoins en système d'information et proposer le cahier des charges d'un système d'information permettant l'échange, le partage et la centralisation d'informations et de données sécurisées ;
- assurer, en lien avec les autorités compétentes, la définition des processus et des procédures de certification des sites MAIA.

Vous assurerez le suivi financier en lien avec la CNSA et proposerez les éventuelles évolutions des textes réglementaires en lien avec la DGCS.

Pour cela vous vous appuyerez sur l'équipe projet nationale que vous avez constituée lors de la première phase de votre mission et sur un expert chercheur en santé publique spécialiste de l'intégration et de la gestion de cas pour l'année 2011 au titre des expérimentations. Cette équipe pourra être renforcée si l'ampleur de la tâche qui vous est confiée le nécessite. Vous aurez également accès aux compétences et ressources techniques des ministères et agences concernées que vous pourrez mobiliser.

En tant que chef de projet, vous assurerez votre mission sous la responsabilité des pilotes des mesures 4 et 5 du plan Alzheimer et rendrez compte à la Mission de pilotage du Plan Alzheimer.

En vous remerciant d'accepter la poursuite de cette mission, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de notre considération distinguée.

Sabine FOURCADE
Directrice générale de la Cohésion sociale



Didier HOUSSIN
Directeur Général de la santé



Annie PODEUR
Directrice générale de l'offre de soins



Laurent VACHEY
Directeur de la Caisse nationale
de solidarité pour l'autonomie

